

COMPTE-RENDU DU CSAL « EMPLOIS »	p.2
COMPTE-RENDU DU CSAL « CONDITIONS DE TRAVAIL »	p.7
MOBILISATION CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES	p.9



COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DU 12/01/2023

NOTRE DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Les élections du 8 décembre dernier ont confirmé la position de Solidaires Finances Publiques comme première organisation syndicale de la DGFiP. Au niveau de notre direction, notre organisation syndicale a recueilli 38% des votes exprimés. Nous souhaitons remercier tous les collègues qui nous ont fait confiance et plus largement tous les électeurs qui ont voté.

Malgré des modalités d'organisation de ces élections largement perfectibles, les organisations syndicales de la DGFiP, et plus particulièrement Solidaires Finances Publiques, en sortent renforcées et légitimées. Le taux de participation de 70,27 % à ce scrutin démontre une fois de plus l'attachement des agentes et agents de la DGFiP à la démocratie sociale et à un syndicalisme de proximité, force de propositions et combatif.

Cet esprit de combat est d'autant plus important que s'installent à compter de cette année 2023 les nouvelles instances issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui affaiblit les droits, garanties des personnels et fragilise leur défense. La conception qu'elle emporte du dialogue social est très en deçà des urgences sociales, et démontre une fois encore que l'État employeur cherche, avant tout, à aseptiser les phases de discussions et de concertations, et à minimiser toutes formes de négociations sauf à les enfermer dans un carcan d'accord collectif.

La dite loi étant déjà structurante à bien des égards, notamment avec les lignes directrices de gestion, la DGAFP n'a pas jugé opportun de mettre à disposition tant aux administrations qu'aux élu(e)s que nous sommes, les outils permettant d'enclencher dès le 1er janvier 2023 le bon fonctionnement des nouvelles instances.

Ainsi, l'annonce d'un projet type de règlement intérieur (RI) pour les CSA qui sera présenté en mars 2023, nous fait éprouver de la lassitude face à ce qui ressemble à une volonté au plus haut niveau de désorganiser la Fonction Publique.

Pour Solidaires Finances Publiques, la mise en place d'une nouvelle instance, et a fortiori le CSA, doit, quoi qu'il en soit et quoi qu'il en coûte, s'appuyer sur des règles et des pratiques plus favorables que celles qui émaneront du RI type de la DGAFP.

Nous estimons également qu'il est nécessaire que les pratiques qui antérieurement s'appliquaient dans les CT et CHSCT demeurent. Ce sont des acquis qui ne doivent pas être perdus.

Dans tous les cas, Solidaires Finances Publiques, au plan national comme au plan local, mettra tout en œuvre pour faire vivre et avancer les revendications des agentes et agents de la DGFiP dans toutes les instances de dialogue social, et par tous les moyens que nous jugerons adaptés.

Nous sommes donc réunis aujourd'hui pour ce premier Comité Social d'Administration Local de l'histoire de la Disi Centre-Ouest, consacré comme chaque mois de janvier aux emplois.

La tradition aurait voulu que nous boycottions cette instance, car nous ne saurions cautionner les suppressions d'emplois dans nos services. Sauf que cette année, dans le but affiché de résorber la dette technique de l'informatique de la DGFiP, l'administration centrale a décidé d'augmenter les effectifs budgétés dans les services informatiques. Pour la Disi Centre-Ouest, ce sont ainsi 13 postes qui sont créés.

Nous pourrions exulter face à cette nouvelle, mais il n'en sera rien, car chez nos collègues des services administratifs, la saignée continue, avec 1359 emplois supprimés dans les directions départementales, et par solidarité avec eux nous ne pouvons que déplorer la poursuite de la dégradation du service public provoquée par ces suppressions de postes. Par ailleurs, à la Disi Centre-Ouest, grâce au nombre d'inscrits sur les listes électorales nous savons qu'à la fin 2022 il y avait 500 postes pourvus pour 547 budgétés, soit une vacance d'environ 10 %.

Parmi les points positifs, nous notons la création de postes de contrôleurs PAU dans deux CID excentrées, ce qui soulagera les équipes... si ces postes sont pourvus au prochain mouvement de mutations.

Parmi les points négatifs, nous notons que 5 CID excentrées voient leurs effectifs maintenus à trois agents, or les collègues concernés que nous avons rencontrés en novembre nous ont tous indiqué qu'en-deça de quatre agents, il est très compliqué de s'organiser correctement, surtout au regard du nombre de chantiers à mener (NRP, ToIP, Windows 10...).

Dans le même temps, nous déplorons également l'absence de création d'un poste de contrôleur PAU à la CID de Quimper, une équipe qui est réduite à 2,5 agents en comptant les jours de présence du chef de service, faute de candidats pour pourvoir le poste d'agent PAU disponible.

[NB : au moment où nous avons écrit cette déclaration nous ignorions qu'en fait un poste avait été créé.]

Par ailleurs, alors que la Disi Centre-Ouest gagne 13 postes, l'ESI d'Orléans se voit gratifié de la suppression d'un emploi. Il est certain que les agents qui s'interrogent sur l'avenir de cet établissement au regard du nombre important de mètres carrés disponibles apprécieront le signal...

Enfin, ce CSA consacré aux emplois entérine le redécoupage des périmètres des assistances d'Angers, Orléans, et Tours, qui a été décidé sans concertation préalable et qui n'est pas souhaité par la majorité des équipes concernées.

Pour toutes ces raisons, les représentants Solidaires Finances Publiques voteront donc contre le plan de répartition des emplois arrêté par la Direction.

Nous ne pouvons conclure cette déclaration liminaire sans faire un focus particulier sur la réforme des retraites, qui se traduira par l'impossibilité de liquider une retraite à taux plein avant l'âge de 64 ans pour pratiquement tout le monde. Alors que notre direction compte un grand nombre d'agents « potentiellement » concernés par les impacts négatifs du projet du gouvernement, Solidaires Finances Publiques Disi Centre-Ouest, avec l'ensemble de l'intersyndicale locale et dans la dynamique nationale portée par nos organisations, s'inscrira pleinement dans le combat contre le projet de la nouvelle réforme des retraites.

Monsieur le Président, vous l'aurez compris Solidaires Finances Publiques ne lâchera rien de ce qui a fait son identité, son authenticité. Nous continuerons plus que jamais en 2023 à nous mobiliser pour une DGFiP renforcée, reconnue, réhumanisée au service de l'intérêt général, de la justice fiscale, sociale et environnementale et pour un monde meilleur, plus juste, plus humain, plus solidaire.

• **Réponses de l'administration**

Le Président a admis qu'il y avait un retard à l'allumage de la DGFiP et de la Fonction Publique sur l'organisation des nouvelles instances, avec un cadre peu défini. En attendant d'avoir les textes définitifs, le dialogue social pourra se poursuivre selon les modalités déjà en vigueur. Une réunion avec le Directeur Général Adjoint de Rennes est prévue ce vendredi, peut-être y aura-t-il des avancées.

Il a également souligné que cela faisait de très nombreuses années qu'il n'y avait pas eu de créations d'emplois. Concernant les points particuliers que nous avons soulevés, il se trouve que le tableau général des emplois communiqué aux organisations syndicales n'était pas à jour. Ainsi, il y a bien un poste de B PAU qui est créé à Quimper, une bonne nouvelle pour l'équipe et nous espérons que ce poste pourra être pourvu au prochain mouvement de mutations.

Concernant les inquiétudes d'Orléans : il est prévu un dialogue de performance fin janvier avec Tomasz Blanc, le nouveau DGSSI. Il n'est pas constaté de décroissance d'activité ou d'attractivité sur l'ESI d'Orléans. Les secteurs z/OS et X86 sont en phase de croissance, avec une diversification envisagée. Le Président a assuré que les compétences de collègues d'Orléans étaient très reconnues, notamment sur l'intégration.

COMPTE-RENDU DE L'INSTANCE

Pour rappel, suite à la loi de transformation de la Fonction Publique de 2018, les anciens Comités Techniques Locaux ont changé de nom et s'appellent dorénavant Comités Sociaux d'Administration.

• Emplois 2023 (pour avis des organisations syndicales)

Les documents fournis par l'administration étant... complexes, nous sommes allés au plus simple : nous avons comparé le tableau général des effectifs de l'année 2023 avec celui de 2022.

Sauf que... La désorganisation est omniprésente à la DGFiP et la Disi Centre-Ouest n'est pas épargnée : le tableau de répartition des emplois communiqué aux organisations syndicales n'avait pas pris en compte les ultimes arbitrages, dont la création d'un poste de B PAU à la CID de Quimper...

On vous donne quand même le résultat de notre étude mais gardez à l'esprit que ce ne sont pas les chiffres définitifs. Nous publierons la version mise à jour lors d'un prochain numéro de notre journal.

Site	Personnels administratifs					Ana-lyste	Chef d'exp	Chef de projet	PSE Trad. / ER			PSE CRA			PAU		Prog.	Dac-tylo.	TOTAL	
	IP	Id.CN	Insp.	Cont.	Agt.				Insp.	Id.CN	Id.CN	Insp.	Id.CN	Insp.	Cont.	Id.HC				Id.CN
DISI			+2		+1														-1	+2
ANGERS		+1		+2		+1		-1							+1	-2	+3		-4	+1
NANTES						-1	-1	+1	+1	+1	+1	-1			+2	+2		-2		+3
ORLÉANS						-1	-2				+1		+1	-1	-1	+1		+2	-1	-1
RENNES	+1					+1				+2	+4					+2	-3			+7
TOURS																+3	-3			
CID 72						-1										+1				
CID 85																+1				+1
TOTAL	+1	+1	+2	+2		-2	-1		+1	+3	+6	-1	+1	-1	+1	+11	-8	+3	-6	+13

Vos représentants Solidaires Finances Publiques ont interrogé l'administration sur les points suivants :

- Les postes créés seront attribués à la Disi Centre-Ouest en deux temps : nous avons demandé selon quelles modalités.

Réponse : Une première partie des emplois sera attribuée à la Disi CO ce 1^{er} janvier, la seconde partie... On ne sait pas quand.

- Nous nous sommes interrogés sur la notion de repyramidage.

Réponse : Ce terme englobe les postes transformés pour les collègues qui peuvent rester sur place dans le cadre de Concours Interne Spécial, Examen Professionnel ou Liste d'Aptitude, mais aussi des postes pour lesquels l'administration « upgrade » le niveau de grade pour valoriser certaines missions.

- Dans le cadre des mouvements de mutation des inspecteurs informaticiens qui se fait dorénavant au choix (ce que nous condamnons), nous avons demandé où en était la Disi dans la rédaction des fiches de postes.

Réponse : La Disi attend (encore !) la note qui doit préciser tout ça avec les détails. Les fiches de postes seront publiées sur Ulysse Disi Centre-Ouest dans une rubrique spécifique. Une publication sur l'intranet national est également prévue. Il faudra comme d'habitude poser une mutation dans Sirhius. Dans le même temps, vous devrez postuler aux fiches de postes qui vous intéressent. Vous passerez un entretien et c'est l'avis de la Disi suite à cet entretien qui conditionnera l'obtention de votre mutation. Du moins, c'est ce que la Direction suppose, vu qu'il n'y a pas encore de note définitive...

De toutes façons, ne vous posez pas de questions : si vous voulez une mutation pour la Disi Centre-Ouest, posez-là dans Sirhius !

- Nous avons demandé quelles étaient les perspectives pour l'ESI de Rennes compte tenu de l'important nombre d'emplois qu'ils récupèrent.

Réponse : Il va y avoir une progression des missions dans le domaine de l'OPS et possiblement l'arrivée de missions sur de l'infrastructure Cloud. Il y a également une réflexion sur l'après-Hélios, dans ce dossier la déconcentration d'activités vers Rennes et Versailles est envisageable. Les pôles Exadata et Hélios seront séparés entre 2 IDIV, pour gérer la charge en termes de missions et d'effectifs.

- Compte-tenu des chiffres indiqués dans le tableau des emplois pourvus nous avons demandé si les postes des élèves de l'ENFIP étaient comptabilisés comme pourvus.

Réponse : Oui, c'est le cas depuis l'année dernière.

- Nous avons demandé s'il n'y avait pas une politique de spécialisation des ESI, et en particulier quelle stratégie était envisagée pour Orléans.

Réponse : Suite à la suppression des emplois industriels, il y a en effet la volonté de construire l'avenir de l'ESI d'Orléans sur les pôles X86 et z/OS. À Angers, le pôle d'ADO verra la moitié de ses effectifs partir en retraite dans les trois ans (enfin... si la réforme ne passe pas!). On peut légitimement exprimer des craintes sur l'avenir de cette mission.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques ont voté contre le projet de l'administration, pour les raisons exposées dans notre déclaration liminaire.

• **Recrutement de contractuels**

En 2022 le mouvement de mutation du 1^{er} septembre a conduit à la vacance de plusieurs postes. La Disi Centre-Ouest a ouvert au recrutement par voie contractuelle 17 de ces postes.

Au final, 11 agents ont été recrutés :

Site	Postes pourvus
Angers	1 cadre A expert paramétrage 2 cadres A administrateurs système et réseaux 1 agent de services techniques
Nantes	1 cadre A administrateur Linux au PTS 1 cadre B assistant utilisateur à la CID
Orléans	1 cadre A responsable SIL 1 cadre B technicien réseau 2 cadres B assistants utilisateurs
Tours	1 cadre A chef de projet informatique expert Oracle

Vos représentants Solidaires Finances Publiques ont interrogé l'administration sur les points suivants :

- Les postes occupés par des contractuels sont-ils gelés lors du mouvement de mutation ?

Réponse : Oui ! Nous avons alors demandé que nous soit communiquée une liste des grades et des qualifications occupées.

- Nous constatons, que plusieurs emplois n'ont pas reçu une seule candidature et nous interrogeons la direction sur le bilan qu'elle tire sur les campagnes de recrutement de contractuels ?

Elle reconnaît un déficit d'image de la fonction publique qui nuit à son attractivité. Dans une autre mesure un problème d'attractivité de l'informatique à la DGFIP, et qu'enfin la concurrence de recrutement avec les entreprises privées n'était pas à l'avantage de la DGFIP, car tout le monde recrute dans l'informatique. La DISI Centre-Ouest admet encore apprendre sur le sujet pour y répondre, en termes de rédaction des offres, d'actions de communications lors de salons, ou bien sur la revalorisation de la rémunération des contractuels. De son aveu la DISI doit s'adapter au marché où règne la « loi de la jungle ».

- Rappel des règles : il n'y a pas de postes fléchés contractuels, ce sont des postes non pourvus qui sont proposés. Lorsqu'un poste est non-pourvu à l'issue des mutations, l'offre s'élargit aux fonctionnaires (d'abord les DGFIP ensuite les extérieurs) puis aux contractuels. Au bout de 2 fois 3 ans, on peut convertir un poste en CDI.

Solidaires Finances Publiques revendique le comblement de tous les emplois à pourvoir par des personnels sous statut et donc non précaires.

• Questions Diverses :

Application du décret n°2019-139 : élargissement du remboursement des frais de nuitées à 110€ pour les communes limitrophes à Paris situées dans les départements 92,93 et 94.

Ce décret devait s'appliquer à partir du 1^{er} mars 2019. Son application n'avait été effective qu'à une date ultérieure. D'autres directions ont d'ores-et-déjà procédé à son application rétroactive. Suite à notre intervention la DISI Centre-Ouest va voir s'il est possible de faire une requête dans CHORUS pour obtenir une liste des situations à régulariser, et le cas échéant contacter les agents concernés.

Précisions sur l'emploi vacant de PAU à la CID de Quimper :

Des éclaircissements ont été demandés vis-à-vis des opérations de repyramidage et en particulier sur l'emploi de C PAU à la CID de Quimper. Cette CID excentrée travaille en effectif plus que réduit depuis trop longtemps et a fait plusieurs fois l'objet d'interventions syndicales à ce sujet. Il avait été demandé déjà l'année passée que ce poste vacant soit transformé en poste de B PAU, car des collègues de la DDFIP29 possèdent cette qualification et ce grade et souhaitent faire une demande de mutation. Le poste de C PAU sera converti cette année en B PAU. Le responsable de l'ESI de Rennes cherche des crédits de vacataires pour assurer cette mission jusqu'en septembre.

Mission de gardiennage à Tours :

La Direction a confirmé qu'au moment où la mission d'hébergement disparaîtra de l'ESI de Tours, les trois postes de veilleurs de nuit n'auront plus de raison d'être. Les collègues concernés pourront faire valoir la priorité légale en cas de restructuration leur permettant d'être affectés à la direction départementale.

Vos représentant Solidaires Finances Publiques pour ce CSAL :

Étienne Welenc (ESI Nantes Coulongé)

Grégory Delépiney (ESI Tours)

Vincent Duplan (ESI Nantes Conlongé)

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL EN FORMATION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU 12/01/2023

COMPTE-RENDU DE L'INSTANCE

Pour rappel, suite à la loi de transformation de la Fonction Publique de 2018, les anciens Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail ont changé de nom et s'appellent dorénavant « Comités Sociaux d'Administration – Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail », ou en abrégé « CSA-FSSSCT ». On suppose que c'est un cabinet de conseil qui a trouvé un sigle aussi lumineux !

• Travaux de réorganisation des services de la Direction sur le site de Nantes Marsauderies

Cette réorganisation comprend les opérations suivantes :

- Changement de bureau pour le Directeur
- Changement de bureau pour la responsable Budget Logistique
- Un nouveau cadre A rejoint le pôle Pilotage
- La secrétaire est installée dans le bureau partagé par l'Assistant de Prévention et un cadre A du Pilotage.

Cette réorganisation a nécessité quelques travaux : déplacement de cloisons, modifications sur l'électricité, réfection des sols et de la peinture des murs.

Les agents sont satisfaits de la réorganisation même s'il n'a pas été forcément évident d'obtenir les déménagements souhaités.

- Nous avons demandé qui allait reprendre le travail du cadre A du service Logistique en attendant son remplacement.

Réponse : l'inspectrice divisionnaire va reprendre ses attributions, en attendant que le poste soit à nouveau pourvu (une fiche de poste sera rédigée en prévision du mouvement de mutation, car dans les Disi, pour les emplois d'inspecteurs administratifs aussi ce sera des postes au choix...)

• **Vie de l'instance**

Les représentants du personnel ont désigné parmi eux le nouveau secrétaire de la Formation Spécialisée en Conditions de Travail du CSAL. Sur proposition de Solidaires Finances Publiques, c'est Grégory Delépiney (CID37) qui a été désigné à l'unanimité.

• **Questions diverses à l'initiative de vos représentants Solidaires Finances Publiques**

- Les collègues du service Medoc Web à l'ESI Nantes Coulongé souhaitent que les prestataires qui travaillent avec eux soient regroupés dans des bureaux à proximité immédiate des leurs et non pas à l'autre bout du bâtiment comme actuellement. Cette situation est en effet susceptible de créer des risques psycho-sociaux, aussi bien pour les prestataires qui peuvent se sentir mis à l'écart, que pour les fonctionnaires qui redoutent des départs parmi les prestataires qui les obligerait à former des nouveaux arrivants, une charge de travail supplémentaire qui serait difficile à absorber.

Réponse : Le RESI ne s'y oppose pas si tous les agents sont d'accord sur le plan et que toutes les normes de sécurité sont respectées.

- Lors de notre passage à Rennes en novembre, il nous a été signalé que la prestation de ménage dans les sanitaires était pour le moins approximative. Par ailleurs, la femme de ménage de Tours a vu son nombre d'heures diminuer à quantité de travail équivalente. Concrètement, que se passe-t-il avec le ménage ? Y a-t-il eu un changement de prestataire ? Les contrats ont-ils été renégociés à la baisse ?

Réponse : Un peu difficile à obtenir, les RESI n'ayant pas été conviés à cette réunion (celui de Nantes a été invité... 5 minutes avant l'instance). Pour Rennes, normalement le problème a été vu par le responsable d'établissement. Si les problèmes persistent, les agents sont invités à annoter le registre spécifique concernant le ménage disponible auprès du service logistique local. Pour Tours, pas de réponse, la Direction n'étant pas au courant du sujet.

- Une partie du Centre des Finances Publiques de Tours va faire l'objet d'une rénovation de ses fenêtres. Les collègues de la CID37, qui occupent un local concerné par ces travaux, ont eu la mauvaise surprise d'apprendre qu'ils n'avaient aucune garantie de le récupérer à l'issue de ceux-ci, alors qu'il répond parfaitement à leurs besoins, notamment au niveau du nombre de prises RJ45. Les représentants Solidaires Finances Publiques demandent à la Direction de peser pour que les conditions de travail des collègues ne soient pas à nouveau dégradées.

Réponse : la Direction a pris bonne note de notre remarque et va faire le nécessaire.

Vos représentant Solidaires Finances Publiques pour ce CSAL-FSSSCT :

Grégory Delépiney (ESI Tours)

Blandine Drouet (ESI Nantes Marsauderies)

Étienne Welenc (ESI Nantes Coulongé)



Communiqué intersyndical

Retraites : première journée de mobilisation le 19 janvier

La Première Ministre a annoncé ce 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Le système de retraites par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie une réforme aussi brutale. Attachées à un meilleur partage des richesses, les organisations syndicales n'ont eu de cesse pendant la concertation avec le Gouvernement de proposer d'autres solutions de financement, à commencer par l'amélioration de l'emploi des seniors. Jamais le gouvernement, arcbuté sur son projet, ne les a étudiées sérieusement.

Suite à l'annonce de la réforme gouvernementale, toutes les organisations syndicales se sont immédiatement réunies pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle. Celle-ci prendra la forme d'une première journée de grèves et de manifestations le 19 janvier 2023.

Parce qu'elles représentent l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, demandeurs et demandeuses d'emploi, et retraité.es, c'est cette date syndicale qui donne le départ d'une puissante mobilisation sur les retraites dans la durée.

Elles décident d'ores et déjà de se réunir le 19 janvier au soir avec les organisations de jeunesse pour prolonger le mouvement de mobilisation et convenir d'autres initiatives.

Les organisations syndicales appellent les salarié.es à se mobiliser fortement dès cette première journée dans l'ensemble du territoire et à participer aux différentes initiatives organisées en intersyndicale.

Paris le 10 janvier 2023